

Santé publique vétérinaire : le SNISPV dénonce de mauvaises dénominations

RÉFLEXION

Le SNISPV* a fait part de ses réflexions, le 8 juillet, sur le nouveau concept de « santé publique agronomique et vétérinaire ».

« Ces réflexions ne portaient pas à conséquence jusqu'à ce que, sans la vigilance du SNISPV, cette formule ait failli apparaître dans le titre du livre *Il du Code rural et de la pêche maritime !* », explique le syndicat, qui ajoute que « la nature biologique de l'Homme fait bien de lui un animal, pas un légume. 60 % des maladies infectieuses humaines, et même 75 % des maladies émergentes, sont d'origine animale. Aucune n'est d'origine végétale ».

C'est d'ailleurs cette proximité qui sous-tend le concept *One health*, promu par l'OIE**, l'OMS*** et la FAO****.

« Certes les produits phytopharmaceutiques, comme tous les produits chimiques, peuvent

porter atteinte à la santé publique et à l'environnement. Mais ce sujet relève d'un autre concept, lui aussi bien défini : la santé environnementale », complète le SNISPV.

Ne pas affaiblir le dispositif

« Bien entendu, la santé des végétaux et la santé des animaux présentent des mécanismes similaires et il est possible que la santé des végétaux ait pu bénéficier du savoir-faire de la santé animale mais l'avantage de ce rapprochement pour la santé publique vétérinaire n'est pas démontré. Il ne doit en tout cas pas conduire à affaiblir le dispositif de santé publique vétérinaire, à l'éloigner du monde de la santé humaine, à sous-estimer l'enjeu des zoonoses ni à éclipser le rôle déterminant des vétérinaires. Il est en effet notable qu'il n'existe ni médecin ni vétérinaire des plantes », ajoute le syndicat.

«La santé publique vétérinaire est un domaine pluridisciplinaire.»

Ce dernier alerte également sur la terminologie de « santé et protection végétales », symétrique sémantique de « santé et protection animales » et, vu que la sensibilité des végétaux n'est pas démontrée, appelle à choisir plutôt les termes de « protection des végétaux » (dans une acception différente de celle de « protection des animaux ») et de « santé des végétaux ».

Le SNISPV affirme également que « la santé publique vétérinaire est un domaine pluridisciplinaire qui a besoin d'agronomes, tout comme les vétérinaires ont fait leurs preuves dans la protection des végétaux » mais estime nécessaire de ne pas mal nommer les choses. ■

* SNISPV : Syndicat national des inspecteurs en santé publique vétérinaire.

** OIE : Organisation mondiale de la santé animale.

*** OMS : Organisation mondiale de la santé.

**** FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.